

COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 22 avril 2021

Ouverture du centre de vaccination communal de Montmorillon

Afin de renforcer le déploiement de la vaccination dans le département de la Vienne, un nouveau centre de vaccination contre la COVID-19 est créé à Montmorillon. Ce centre porté par la commune de Montmorillon va ainsi permettre d'augmenter les capacités de vaccination au sud-est du département dès le lundi 26 avril 2021 en complémentarité du centre d'ores et déjà installé sur le site de Montmorillon du CHU de Poitiers.

Ce centre se situe :

- Ancienne école Ville Haute - 28 Rue Saint-Mathelin - 86500 Montmorillon

Ouverture à compter du 26 avril 2021 sur rendez-vous.

Les rendez-vous seront proposés à compter du jeudi 22 avril 2021 sur doctolib.fr

La vaccination sera effectuée avec le vaccin Pfizer et pourra bénéficier à l'ensemble des personnes éligibles à ce vaccin dans le strict respect des conditions de sécurité :

- programmation échelonnée des rendez-vous,
- organisation des files d'attente et d'un circuit de circulation,
- temps de surveillance post-vaccinal.

Elle concernera dans un premier temps les personnes de plus de 60 ans et tiendra compte de l'évolution des publics cibles identifiés dans la stratégie vaccinale détaillée dans le lien ci-dessous :

<https://solidarites-sante.gouv.fr/grands-dossiers/vaccin-covid-19/publics-prioritaires-vaccin-covid-19>

Les personnes sont invitées à venir munies d'une pièce justifiant de leur identité (carte d'identité etc.) et de leur carte vitale ou de leur numéro de sécurité sociale.

**Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle**

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

Liste des publics prioritaires au 16 avril 2021 :

* Liste sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Mon âge	Ma situation	AstraZeneca	Pfizer-BioNTech ou Moderna
0 à 17 ans		<i>Je ne suis pas concerné</i>	
18 à 49 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
50 à 54 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	<i>Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner</i>	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →		✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →		✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
55 à 59 ans inclus	Je n'ai pas de problème de santé →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • En pharmacie • En cabinet infirmier	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19* →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19* →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • En centre de vaccination avec une prescription médicale de mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin
Plus de 60 ans	Je suis en établissement pour personnes âgées →	✓ • Au sein de mon établissement • Chez mon médecin traitant • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • Au sein de mon établissement
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure) →	✓ • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • Sur mon lieu de soin • En pharmacie • En cabinet infirmier	✓ • En centre de vaccination

N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2^e trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.

version : vendredi 16 avril 2021

Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers

Liste des professionnels prioritaires au 15 avril 2021 :

vaccin COVID-19 SE VACCINER, SE PROTÉGER

La vaccination POUR LES PROFESSIONNELS
(à partir de 18 ans)

* Liste des professionnels sur solidarites-sante.gouv.fr/vaccin-covid-19

Je suis un professionnel :

- De santé*
- D'un établissement de santé
- D'un établissement ou service médico-social intervenant auprès de personnes vulnérables
- Salarié de particulier employeur intervenant auprès de personnes âgées et handicapées vulnérables
- Sapeur-pompier
- Vétérinaire

Mon âge	Avec quels vaccins ?	
DE 18 À 54 ANS INCLUS	Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ • En centre de vaccination • Dans mon établissement	
55 ANS ET PLUS	AstraZeneca ✓ • En centre de vaccination • Dans mon établissement • Chez mon médecin traitant • Chez mon médecin du travail • En pharmacie • En cabinet infirmier <small>(sauf si une 1^{re} injection a été réalisée avec le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna)</small>	Pfizer-BioNTech ou Moderna ✓ • En centre de vaccination • Au sein de mon établissement

version : jeudi 15 avril 2021

Plan :



Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle
 Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
 86000 Poitiers

Modalité d'accès :

L'entrée se fait par la rue de Belgique.



Cabinet de la préfète
Bureau de la communication
interministérielle

Mél nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers